

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES
Séance du 14 juin 2017**

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES**

INTRODUCTION

par Guillaume **DHÉRISSARD**¹

Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, Monsieur le Trésorier perpétuel, chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Préparée par Pierre Donadieu, cette séance, dernière de notre année académique, intitulée « Les politiques publiques de paysage dans le monde rural : évaluation et perspectives » poursuit deux grands objectifs.

Il s'agit en premier lieu de poursuivre les réflexions développées, ici même la semaine dernière, sur les continuités écologiques dans les paysages agricoles. François Papy soulignait, dans ses mots de conclusions, l'intérêt de territorialiser les politiques environnementales pour orienter les nécessaires transitions agricoles et améliorer ainsi, en milieu rural, la gestion des ressources naturelles et le maintien de la biodiversité. Autrement dit, il soulignait l'intérêt, pour interpréter l'idée de continuité écologique, de prendre en compte les contextes locaux et de reconnaître la diversité des chemins possibles.

Nous souhaitons donc aujourd'hui rebondir sur son propos et questionner plus généralement le rôle des politiques publiques du paysage dans le monde rural. Ces actions paysagères permettent-elles d'inclure l'agriculture et les agriculteurs dans des démarches vertueuses de prise en charge du vivant ?

Il s'agit ensuite de porter un regard critique sur ces politiques de paysage afin de voir comment, plus globalement, elles contribuent à générer des démarches de co-construction entre parties prenantes à une échelle locale. Face aux enjeux des transitions environnementales, et économiques, ces politiques sont-elles des vecteurs de mobilisation des différents acteurs ? Permettent-elles d'intégrer

¹ Membre de l'Académie d'agriculture de France, Directeur de Sol et Civilisation.
Copyright Académie d'agriculture de France, 2017.

**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE DANS LE MONDE RURAL :
ÉVALUATION ET PERSPECTIVES
Séance du 14 juin 2017**

positivement ces différents enjeux ? Il s'agit là d'ouvrir le champ du questionnement à la gouvernance territoriale. Il s'agit surtout de s'interroger sur les atouts et les limites des politiques publiques de paysage comme catalyseur d'un développement équilibré des territoires ruraux.

Au cours de cette séance, Yves Luginbühl, directeur de recherche émérite au CNRS, nous présentera d'abord l'ensemble des outils des politiques publiques de paysage en France et en Europe, et notamment la Convention européenne du Paysage de Florence de 2000 dont il fut l'un des rédacteurs. Il montrera l'état actuel de ces politiques publiques en France.

Hervé Davodeau maître de conférences à l'Institut national d'horticulture et de paysage d'Agrocampus Ouest et chercheur au CNRS, développera ensuite les résultats d'une analyse des pratiques actuelles de l'action paysagère publique à partir de la base de données « 1000 paysages en action » du ministère de l'environnement. Il s'interrogera notamment sur la place des espaces ruraux et agricoles dans la commande publique d'actions paysagères.

Patrick Moquay, politologue et professeur à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille, répondra enfin à la question générale d'évaluation des politiques de paysage. Il précisera les difficultés que rencontrent les actions publiques en fonction du cadre réglementaire et des contextes locaux

Pierre Donadieu conclura enfin cette séance en rappelant les résultats de la séance de la semaine dernière.

Les paysages, nous le verrons, sont sans doute des intégrateurs efficaces pour construire des horizons communs entre de multiples acteurs aux intérêts divers et parfois contradictoires.

Car l'enjeu essentiel n'est-il pas de faire vivre des territoires ruraux aux paysages diversifiés, économiquement productifs, écologiquement viables et socialement attractifs ? Pour y parvenir la mise en dynamiques concertées des acteurs est sans doute un levier puissant de l'action. Les politiques de paysage y contribuent-elles suffisamment ? Quelles recommandations pourraient être adressées aux pouvoirs publics pour en améliorer la mise en œuvre ?

Voici en quelques mots le canevas de notre après-midi. Je vous souhaite une excellente séance.